



PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE
2020

Gymnastique Artistique Masculine (GAM) : Junior

(Validée dans la réunion du CA du 08.07.2019)

Strassen, 09/07/2019

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 28 au 31 mai 2020. Lieu : Baku (Azerbaïdjan).

Formule de compétition : compétition par équipe et individuelle (Format 5-4-3) - années de naissances 2006,2005,2004,2003 et 2002 – compétition de qualification, finale all-around (top 24) et finale par agrès (top 8).

Matériel de compétition : Gymnova.

Présélection par l'entraîneur national GAM: Quentin Brandenburger, Ronan Foley.

OBJECTIFS

Participation all around : minimum 2/3 du classement all-around des qualifications (CI).

Participation par agrès : minimum 2/3 du classement des qualifications (CI).

SELECTION

Normes de sélection :

Le gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **70.000 pts.** (Note de départ de 21,40) (Note d'exécution de 48,60).

Normes par agrès pour 2/3 du classement :

Sol : **11.900** (ND : 3.80) – Arcons : **10.900** (ND : 3.30) – Anneaux : **11.500** (ND : 3.50) – Saut : **12.700** (ND : 4.00) – Barres // : **11.900** (ND : 3.40) – Barre Fixe : **11.200** (ND : 3.40).

Pour une qualification avec comme objectif 2/3 du classement par agrès, 3 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection. Même si le gymnaste est sélectionné via les normes sur 3 agrès, il devra présenter une compétition all-around aux championnats d'Europe, sauf contre-indication médicale.

Normes par agrès pour top 8 :

Sol : **13.500** (ND : 5.00) – Arcons : **13.300** (ND : 4.90) – Anneaux : **13.300** (ND : 4.50) – Saut : **13.650** (ND : 4.40) (moyenne) – Barres // : **13.400** (ND : 4.60) – Barre Fixe : **12.800** (ND : 4.30).

Pour une qualification avec comme objectif un top 8 par agrès (finale), 1 norme par agrès pour top 8 doit au minimum être réalisée lors d'une compétition de sélection.

NB : Les notes de départ sont indicatives mais pas obligatoires pour l'obtention de la sélection. Seules les notes finales seront prises en compte pour la décision relative à l'inscription.

Détermination de la sélection :

L'entraîneur national GAM fait l'analyse après le dernier test de sélection et propose la sélection, selon les notes obtenues, au CA.

NB : Pour chaque compétition de sélection tous les gymnastes seront autorisés à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s), Kiné et chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, le gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Un gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclu de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2020.

CALENDRIER

Moments de sélection :

- | | | | |
|----|-------------------|---------------|-------------------------------|
| 1. | Blanc Mesnil | 22-23/11/2019 | Blanc Mesnil / Paris (France) |
| 2. | Olympic Hopes Cup | 27-29/11/2019 | Liberec (République Tchèque) |
| 3. | Christmas Gym Cup | 15/12/2019 | Bettembourg (Luxembourg)* |

* maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives. Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Détermination de la sélection :

- | | | |
|----|-------------|--|
| 1. | 16/12/2019 | Communication officielle de la sélection aux gymnastes par l'entraîneur national GAM ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour. |
| 2. | 28/02/2020* | Date limite d'inscription définitive à l'UEG |
| 3. | 23/03/2020 | Détermination de la délégation par le CA |
| 4. | 28/04/2020* | Date limite d'inscription nominative à l'UEG |

*Dates selon recueil technique UEG. Les directives des Championnats d'Europe 2020 ne sont pas encore publiées.

Test(s) de préparation :

1. à définir suite aux invitations

Stages de préparation :

- | | | | |
|----|-------------------------|----------------------|----------------|
| 1. | Du 26/10/19 au 31/10/19 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 2. | Du 10/02/20 au 14/02/20 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 3. | Du 17/02/20 au 21/02/20 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 4. | Du 06/04/20 au 10/04/20 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 5. | Du 13/04/20 au 17/04/20 | Stage de préparation | Lieu à définir |